

**SOCIETE GENEVOISE D'INVESTISSEMENTS FONCIERS SA –  
Convocation à une  
assemblée générale ordinaire et extraordinaire**

qui aura lieu le mardi 21 juin 2016 à 11h00,  
au siège de la société, 7, Cours de Rive, 1204 Genève.

**Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration**

**1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2015.**

Le conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 octobre 2015.

**2. Présentation du rapport de gestion.**

**3. Présentation du rapport de l'organe de révision.**

**4. Approbation du rapport de gestion et du rapport de l'organe de révision.**

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion, comprenant les comptes annuels de l'exercice social 2015 ainsi que le rapport de l'organe de révision pour l'exercice social 2015.

**5. Détermination de l'emploi du bénéfice résultant du bilan.**

Le conseil d'administration propose le report à nouveau du bénéfice résultant du bilan de l'exercice social 2015.

**6. Votation de la décharge au conseil d'administration.**

Le conseil d'administration propose aux actionnaires de voter la décharge des membres du conseil d'administration pour le dernier exercice social.

**7. Elections statutaires.**

Le conseil d'administration propose de reconduire l'administrateur et l'organe de révision dans leurs fonctions pour une durée d'une année.

**8. Conversion des actions au porteur en actions nominatives.**

Le conseil d'administration propose aux actionnaires de convertir les 6000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 500 chacune, entièrement libérées, en 6000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 500 chacune, entièrement libérées.

**9. Modification des statuts.**

Le conseil d'administration propose d'abroger les statuts actuels et de les remplacer par de nouveaux statuts, lesquels comportent des restrictions à la transmissibilité des actions.

**10. Divers.**

**Documents**

L'ordre du jour détaillé (avec les modifications statutaires proposées), le rapport de gestion comprenant les comptes annuels de l'exercice social 2015 ainsi que le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires au siège de la société, 7, Cours de Rive, 1204 Genève.

**Annonce et représentation**

Conformément aux articles 697i ss du Code des Obligations, les détenteurs d'actions au porteur ont l'obligation de s'identifier auprès de la société. Si l'obligation d'annonce n'est pas respectée, l'actionnaire ne peut exercer les droits sociaux liés aux actions concernées et ne peut faire valoir ses droits patrimoniaux que lorsqu'il s'est conformé à ses obligations.

Les titulaires d'actions au porteur sont tenus d'annoncer leur prénom et nom, ou leur raison sociale, ainsi que leur adresse à la société au plus tard le jour avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire. Ils doivent également préciser l'ayant droit économique des actions. Conformément à l'article 14 des statuts, le porteur d'une action doit justifier sa possession par la procuration de l'action. Seuls les actionnaires annoncés et inscrits seront admis à l'assemblée générale. L'actionnaire peut faire représenter ses actions par un tiers, actionnaire ou non ; dans ce cas, une procuration écrite est nécessaire.

**Informations**

Toute demande d'information doit être adressée à la Société genevoise d'investissements fonciers SA, 7, Cours de Rive, 1204 Genève.

Le Conseil d'Administration